



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Bulletin spécial

mai 2000

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE FINANCEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Une politique de reconnaissance longuement attendue!

Le Parti québécois s'est engagé à maintes reprises à doter le Québec d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome :

- ° programme du Parti, 1994;
- ° consensus du Sommet sur l'économie et l'emploi, novembre 1996;
- ° promesses faites au comité aviseur du SACA au cours de la campagne électorale, novembre 1998 ;
- ° discours du Premier ministre, mars 1999;
- ° communiqué de presse d'André Boisclair, octobre 1999.

En 1995, déjà, on observait un premier dérapage alors que le Premier ministre Jacques Parizeau annonçait en grande pompe la mise en place du Secrétariat à l'action communautaire (SAC). Le SAC « *aura comme mission de faciliter l'accès aux ressources gouvernementales et de fournir des avis sur le soutien gouvernemental à être accordé aux organismes communautaires; d'appuyer les députés (...) dans l'implantation (...) de Carrefours Jeunesse Emploi ...* » disait alors Monsieur Parizeau.

En réaction au projet du Premier ministre, une vaste consultation initiée par cinq regroupements nationaux permettait de conclure que 84% des groupes étaient très insatisfaits du projet gouvernemental. On y dénonçait entre autres : « *le processus unilatéral marqué par le manque de consultation des organismes, le peu de connaissance du milieu communautaire autonome, et l'activité principale associée au SAC soit, l'implantation massive et partout au Québec de Carrefours Jeunesse Emploi* »?

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis ce temps!

En effet, la concertation et les pressions des groupes ont fait en sorte que le SAC de Monsieur Parizeau soit transformé en Secrétariat à l'action communautaire AUTONOME (SACA). Un comité aviseur composé de 20 secteurs du mouvement d'action communautaire autonome a aussi été mis en place suite aux pressions du mouvement. Ce comité a notamment organisé deux rencontres nationales qui ont permis d'établir des bases de revendications communes. Plus récemment, le comité aviseur a organisé une tournée de formation et d'échanges qui a donné lieu, le 1^{er} novembre dernier, à une vaste mobilisation du mouvement, partout à travers le Québec, pour revendiquer une politique gouvernementale en action communautaire AUTONOME.

Pour donner suite aux promesses de son gouvernement et en réponse à nos revendications, le ministre André Boisclair a enfin rendu public le 5 avril dernier une proposition de politique intitulée « *Le Milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec* ».

Du même coup, il a annoncé la tenue de consultations publiques régionales présidées par Gérard Larose. Groupes communautaires, institutions, municipalités, bailleurs de fonds, gens d'affaires, syndicats, citoyennes et citoyens seront bientôt invités à participer à ces consultations.

Des enjeux de taille

La politique de Monsieur Boisclair est une politique cadre. Elle engagera donc tous les ministères et aura, à court terme, des impacts structurants sur l'ensemble du mouvement communautaire autonome car, comme l'a souligné le ministre, « *Compte tenu des sommes investies dans le milieu communautaire, nous souhaitons avoir plus de cohérence dans nos interventions* »²

¹ MÉPACQ, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux), Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire TNDC, RGPAQ. « La souris entrera-t-elle dans le Saca? », p. 5 à 7

Le présent bulletin du MÉPACQ vise à susciter et à alimenter les débats entourant les effets de cette politique sur l'avenir de mouvement communautaire autonome.

² André Boisclair, Communiqué de presse, 5 avril 2000

**Une trame de fond inacceptable:
une vision utilitariste du mouvement
d'action communautaire autonome**

Le document gouvernemental propose une politique d'action communautaire (AC) plutôt que la politique d'action communautaire autonome (ACA) promise par le Parti québécois et revendiquée par le mouvement.

**L'AC plutôt que l'ACA:
au delà des mots et des lettres...
une proposition qui s'avère lourde de
sens pour l'avenir.**

Alors que les organismes d'action communautaire autonome se définissent comme faisant partie d'un large mouvement de transformation sociale voué à la défense et au développement d'une plus grande justice sociale et d'un meilleur partage des richesses, « *l'essor et le rayonnement de l'action communautaire inspirent la vision gouvernementale du renouvellement des services à la population ...* » (Proposition de politique: Introduction. Notre soulignement).

Dans cet esprit, nous ne pouvons que constater l'intérêt gouvernemental envers les services rendus par les organismes. Axé sur la réponse aux besoins de la population jugés prioritaires par l'État, cet intérêt traverse l'ensemble du projet soumis à la consultation. Les références allant dans ce sens sont nombreuses. Qu'il s'agisse *de l'expertise des organismes communautaires; de la qualité de leurs interventions; de la multitude de services spécialisés et adaptés rendus à la population; de la contribution majeure, sans précédent, des organismes à l'intégration en emploi des personnes à risque de chômage prolongé; ou des changements importants que l'État a apportés dans la dispensation des services publics et de la situation économique en général*, ces références illustrent bien les principales préoccupations gouvernementales. L'insistance à cet égard témoigne du fait que le gouvernement s'intéresse bien plus à notre capacité de rendre des services à moindre coût qu'à la transformation sociale qui guide le sens de nos actions.

Ainsi, malgré un discours aux allures progressistes, le gouvernement ne réussit pas à cacher ses visées utilitaristes des groupes communautaires autonomes. Plusieurs arguments sont utilisés non seulement pour nous imposer cette vision, mais aussi pour nous faire croire que ceci constitue l'une de nos revendications.

Par une présentation réductrice - voire tordue - de l'évolution de l'action communautaire au Québec, par une politique qui s'adresse à un pot-pourri d'organismes plutôt qu'aux organismes d'action communautaire autonome, ainsi que par une approche réductrice de l'autonomie des groupes, la politique gouvernementale organise notre avenir : un avenir confiné à la complémentarité et à la sous-traitance...

*Malgré un discours aux allures progressistes,
le gouvernement ne réussit pas à
cacher ses visées utilitaristes ...*

*Il s'intéresse bien plus à notre
capacité de rendre des services
à moindre coût
qu'à la transformation sociale qui
guide le sens de nos actions.*

Un mouvement dénaturé?

- Serons-nous contraints de jouer un rôle semblable à celui des communautés religieuses avant la Révolution tranquille?
- Pouvons-nous accepter la mise en place de conditions facilitantes au désengagement de l'État dans les services à la population?
- Quelle place reconnaît-on à l'autonomie politique et au rôle de chien de garde, deux concepts qui ont été à la base même de l'émergence et du développement du mouvement communautaire autonome au Québec?

On a largement fait état, ces dernières années, des effets de cette approche utilitariste sur les actions des groupes d'ACA : certains d'entre nous sommes mieux financés - mais, encore plus débordés compte tenu de nouveaux mandats qui nous sont dévolus - et pas nécessairement pour faire ce que nous voulions faire...

**De moins en moins autonome,
de plus en plus d'une autre nature...
Voilà l'avenir que nous propose le
gouvernement.**

Deux pratiques menacées : la défense collective des droits et l'éducation populaire autonome

La défense collective des droits

À l'intérieur du projet de politique, la situation problématique des groupes de défense de droits est soulignée de la façon suivante : « *il y a lieu de reconnaître que la situation financière (...) dans le domaine de la défense de droits, se caractérise encore par la précarité et l'instabilité.* »

Face à ce constat, est-ce que la politique propose des mesures concrètes pour remédier à la situation? Peut-on conclure que l'essor de la défense collective des droits joue un rôle important dans la politique gouvernementale proposée? Retrouvons-nous dans celle-ci une attention particulière aux organismes qui dénoncent les injustices, mènent des luttes sociales et qui, pour ce faire, contestent les pouvoirs publics?

NON! Au contraire, la politique laisse craindre la disparition du soutien financier de la défense collective des droits!

En effet, malgré quelques énoncés exprimés du bout des lèvres, le projet soumis ne prend aucun engagement envers la défense collective des droits. Pire encore, la politique remet en cause les orientations du Fonds du SACA présentement dévolu, en partie, au activités de défense de droits. Ceci, malgré les positions adoptées par l'ensemble du mouvement lors de la rencontre nationale tenue en 1996 et réaffirmées en 1998.

Et, comme si ce n'était pas assez, la politique annonce la régionalisation du Fonds à très court terme, soit d'ici deux ans. Il sera alors dirigé vers les paliers régionaux et locaux - les Conférences administratives régionales (CAR)³ - « *qui veilleront pour leur part à dégager des priorités d'octroi en tenant compte des dynamiques locales et régionales* » ce qui « *constitue une orientation de fond du gouvernement du Québec* ».

Dans un tel contexte, quelle chance aura, par exemple, un groupe de défense des personnes assistées sociales de faire reconnaître son financement comme une priorité?

Dans un monde localisé où tous sont « égaux, mais où certains sont toujours plus égaux que d'autres », les mêmes difficultés risquent d'être vécues par nombre d'organismes. Qu'il s'agisse de la défense des consommateurs, des personnes handicapées, des personnes âgées, des locataires, des femmes... la liste pourrait être longue!

Noyés dans le melting-pot de la société civile regroupant des acteurs de l'élite locale et régionale, les organismes de défense de droits feront-elles le poids lorsqu'il sera temps d'obtenir le financement requis pour les revendications visant un peu plus de justice sociale?

L'Éducation populaire autonome

Tout comme pour la défense collective des droits, les pratiques de conscientisation essentielles à l'éducation populaire autonome sont carrément absentes de la politique. La formation d'une citoyenneté critique favorisant la prise de parole et les interventions dans les grands débats sociaux ne fait certes pas partie des priorités gouvernementales.

Pourtant, cette pratique des groupes, qu'ils soient financés ou non par le Ministère de l'éducation, est essentielle dans une société démocratique en santé.

Des engagements fermes s'imposent

Les programmes de financement des organismes de défense collective des droits du SACA et de l'éducation populaire autonome du Ministère de l'Éducation (MEQ) représentent pour nombre d'organismes des petits programmes de soutien permettant de faire financer leurs actions de conscientisation critique et de mobilisation sociale. Si les organismes d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits disparaissent, le mouvement communautaire autonome ne sera plus jamais le même. Ce sont des espaces de liberté que non seulement il ne faut pas perdre, mais pour lesquels il faut obtenir des engagements fermes afin de favoriser leur développement!

³ Récemment, le Conseil des ministres décidait de renforcer le rôle des CAR en matière de développement social et culturel et leur confiait la responsabilité d'identifier les problématiques locales et régionales qui nécessitent la contribution de plusieurs ministères.

Tout comme le programme du Fonds d'aide du SACA, celui du MEQ destiné à l'éducation populaire autonome est menacé.

Alors que depuis une trentaine d'années, le MEQ finance les activités de centaines de groupes à travers le Québec, nul doute que l'effet structurant de la politique posera des exigences à tous les ministères, dont le MEQ.

Ce dernier devra, comme d'autres, déposer un plan d'action en ce qui a trait notamment à la reddition de comptes, à l'évaluation des

résultats et à la régionalisation du soutien financier. Cette même exigence touchera aussi d'autres enveloppes budgétaires comme celle de l'OPC...

Comme pour la décentralisation du Fonds d'aide du SACA, une telle décentralisation des programmes risque d'aboutir à la disparition pure et simple du financement des pratiques de conscientisation indispensables à l'éducation populaire autonome et à l'action communautaire autonome.

Si nous croyons

*que notre rôle d'agent de transformation sociale est fondamental,
que nos pratiques de conscientisation sont nécessaires,
que notre autonomie est essentielle et
que le mouvement populaire et communautaire doit assumer une rôle
politique,*

*des revendications urgentes s'imposent
et doivent être rappelées lors des consultations publiques régionales*

Pistes de revendications pour que notre projet se réalise:

- ⇒ Une politique qui, dans ses objectifs, reconnaisse l'autonomie politique du mouvement communautaire autonome; une politique donc, qui poursuit comme objectif premier la reconnaissance et le financement de la nature même de l'action communautaire autonome et de l'éducation populaire autonome.
- ⇒ Une politique qui énonce très clairement que celle-ci ne doit pas favoriser le démantèlement des services publics et des réglementations de l'État.
- ⇒ Une politique qui affirme l'engagement gouvernemental à soutenir explicitement les pratiques visant la conscientisation et la défense de droits comme moyens du développement d'une citoyenneté active et critique.
- ⇒ Une politique qui engage le gouvernement à augmenter les budgets alloués à la défense collective des droits et à l'action communautaire autonome ainsi qu'à l'éducation populaire autonome.
- ⇒ Une politique qui engage le gouvernement envers le maintien et l'amélioration du Programme d'aide à l'ACA, géré au niveau national par le SACA.
- ⇒ Une politique qui engage le gouvernement à refuser la régionalisation des petites enveloppes budgétaires comme celles de l'OPC, du MEQ, etc.